

Image not found or type unknown



Fraude XXXXXXXX

Par **dioni13**, le **06/05/2008** à **16:19**

bonjour moi aussi suis victime de XXXX suis rmiste et 79.80 de prelever je lacherai pas le morceaux demain je depose plainte j ai fait opposition et j espere etre rembourser si quelqu un la ete si il peut me dire combien la banque met de temp pour le faire merci et oui ca n arrive pas qu o autres

Par **gloran**, le **07/05/2008** à **17:15**

Bonjour,rnrnVous pourriez peut-être commencer par expliquer clairement, posément, en français, le problème et son origine ?

Par **bene59**, le **10/06/2008** à **13:26**

moi aussi je suis victime de XXXXX qui a prélevé sur mon compte la somme de 79,60 euros. Cette société est une filiale financière de la société XXXX qui a déjà eu de nombreux problème dans le registre de l'utilisation frauduleuse de la carte bancaire avant son introduction en bourse en 2007. Moi j'ai porté plainte auprès du procureur de la république en lui joignant les éléments que j'avais pu trouver sur internet et j'ai fait opposition sur ma CB en demandant le remboursement des sommes indûment prélevées sur mon compte. tous les renseignements que j'ai pu glané figurent sur les sites boursiers.

Par **gloran**, le **10/06/2008** à **22:59**

Pour être remboursé, il suffit de contester auprès de votre banque le prélèvement réalisé avec votre numéro de carte bancaire sur votre compte. Il vous suffit d'invoquer l'application de l'article L132-4 du code monétaire et financier. Pas besoin de justificatif, la banque a un mois maximum pour vous rembourser. rnrnEnvoyez quand même le courrier à la banque en recommandé AR.rnrnLa banque fera ensuite son affaire de la plainte pour fraude, ça ne sera plus votre problème. Dans les faits, les banques laissent tomber pour éviter la mauvaise publicité :)

Par **romeo**, le **09/09/2008** à **20:26**

XXXXX menace toute personne qui desire contester par de graves poursuites judiciaires et ce vante d etre en bon contact avec la gendarmerie de rousset (13790)
rn-----rnmessage de XXXX = rnrnBonjour ,rnrnMerci de donner mes coordonnées à la gendarmerie afin que je puisse lui apporter toutes les précisions nécessaires à leur enquête.rnrnJe tiens à vous informer que depuis dix ans, toute plainte déposée à notre encontre se retourne systématiquement contre la personne ayant déposé plainte.rnCelle-ci sera inculpée pour "faits imaginaires" puisque l'abonnement a été pris de son domicile (IP à l'appui).rnrnAucune plainte à notre encontre n'a aboutie depuis notre existence (1999), pour cause, nous respectons la législation en vigueur et nos conditions générales sont validées par la répression des fraudes.rnrnDe plus notre société XXXX travaille en collaboration avec la gendarmerie de Rousset (13790) et sachez que toute tentative de fraude ou de contestation de paiement fera l'objet d'un dépôt de plainte et sera systématiquement poursuivi.rnrnNous vous rappelons que les contrevenants encourent 2 ans d'emprisonnement, 5 ans d'interdiction bancaire et 100 000 Euros d'amende.rnrn-----rnjn'ai été victime du groupe XXXX par un de ces sites = XXX (XXX) rnje reçois un email pour XXX (d une inconnue = 2koikonkoze@freesurf.fr) rnqui me renvoi sur XXXX avec une offre alléchante rnje m inscrit car 30 mm pour 1 euro pour faire un essai (carte bancaire) rnok j essaye 1 euro c est pas cher !! rnpuis je quitte le site au bout de 30 mm rnle lendemain je reçois un email vous avez été débité de 79.80 euro car vous avez pas cliqué de suite sur le lien désabonné sur " mon compte " ??? rnrn----- rnrnsi vous pensez avoir été victime comme moi vous pouvez SAISIR Mr Le PROCUREUR DE MARSEILLE (tribunal de grande instance de marseille) et surtout pas d enquête de la gendarmerie en particulier celle de rousset (13790) qui est en collaboration avec XXXX, demander une enquête de police au procureur de la république !! rnrn----- rnrnmessage d origine de 2koikonkoze@freesurf.fr (faux spam du site XXXX) rnCoucou, je reviens vers toi! rnJe suis désolée d'avoir mis du temps pour répondre à ton message rnrnCeci dit je suis certainement pardonnée puisque je te répond aujourd'hui. J'ai beaucoup travaillé et je voilà qu'à présent je suis en vacance, alors pourquoi ne pas profiter de faire connaissance. Je n'avais pas de photo sur mon annonce maintenant c'est chose faite tu vas pouvoir me voir, je ne suis pas Jennifer Lopez, ni Pamela Anderson, mais je crois avoir mon charme :-)) Mon pseudo sur le site est 2koikonkoze tu as 3 photos en cadeau rnrn>>> viens me voir rapidement =(<http://www.XXXX.com:80/?comfrom=20860&cf1=S171&cf2=tracker>) rnJe t'embrasse rnCindy rn----- rnrnSAISIR Mr Le PROCUREUR DE MARSEILLE (tribunal de grande instance de marseille) et non la gendarmerie (préfère la police si besoin)

Par **gloran**, le **09/09/2008** à **22:40**

l'entreprise donne des informations pipeau avec un vernis pseudo-légal ("faits imaginaires" lol) qui ne trompe que les novices en droit. Le bluff c'est simple ça coûte pas cher et souvent ça marche.
ENCORE UNE FOIS pour vous faire rembourser réclamez auprès de votre banque et laissez lui le soin de l'enquête. MAIS, si vraiment vous voulez vous embêter, déposez plainte auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance (par courrier AR) avec constitution de partie civile et demande de dommages et intérêts : le procureur ne pourra pas la classer sans suite. En invoquant l'escroquerie (de mémoire article 313-1 du code pénal).
Tout est dit. Les faibles aboient dans le vide et se font chier (et racontent des bêtises), les forts mordent vite et fort et ont rapidement gain de cause : chacun choisira son camp.

Par **romeo**, le **10/09/2008** à **20:26**

oui je vais signaler a ma banque (la banque postale) les faits pour obtenir un eventuel remboursement , il est meme possible que celle ci a deja eut des cas similaire , j ai donc saisi le procureur de la republique contre XXXX (XXXX) preleve sur mon compte sous le nom de ACHAT CB XXXX , et cas de classement sans suite par le procureur de marseille je voudrais eviter des frais judiciaire ! mais laisser faire ce genre de personne arnaquer d autres personnes car j ai pas les moyens financier de lutter me laisse un gout amer
merci a vous et bonne continuation

Par **rosaurelie**, le **22/09/2008** à **16:43**

Bonjour, comment cela se passe si la plainte (année 2005) et l'enquête ont été menées auprès d'une gendarmerie, et aujourd'hui j'ai eu un message sur mon portable : "URGENT : fraude détectée avec votre CB. Merci de rappeler notre centre de traitement au n° de tél avec un n° de dossier joint, j'ai donc appelé, et on me somme de régler 154 euros comme cela par téléphone pour une affaire datant de 2005 sinon il y aura une action en justice qui sera menée contre moi. Est-ce que je peux encore saisir Mr Le PROCUREUR DE MARSEILLE (tribunal de grande instance de marseille)? Merci

Par **gloran**, le **22/09/2008** à **21:49**

Envoyez une mise en demeure de cesser le harcèlement sous peine de plainte auprès de Monsieur le Doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance avec constitution de partie civile et demande de dommages et intérêts.
Citez bien cette procédure, et non un dépôt de plainte en commissariat / gendarmerie, qui fera rire votre interlocuteur qui sait très bien que cette plainte ne dépassera pas le coude de l'agent, et qu'au mieux le procureur la classera sans suite : tandis qu'avec la constitution de partie civile, le procureur ne peut classer sans suite, votre interlocuteur le sait, saura que vous êtes déterminée, et agira donc en

conséquence. Vous ne devriez donc plus entendre parler du pays.

Par **romeo**, le **25/09/2008 à 03:19**

oui surtout ne pas ce laisser menacer conserver tout ! (imprimer)
si ma plainte au procureur de marseille est rejetée ... (ce qui est tres souvent le cas ...)
je devrais me constituer partie civile mais cela coute 1000 euro de depot
plus les frais d avocat (ou aide juridictionnelle si pas de ressource financiere)

Par **romeo**, le **25/09/2008 à 03:55**

rosarelie, pour une menace par telephone ? ce sont souvent des appels avec numero
caché (donc pas de reelle plainte possible) comme seul les ecrits restent ...
donc ne jamais appeler , et raccrocher si c est eux ! attendre un courrier recommandé avec accuse de
reception ! si courrier simple disons que vous avez rien reçu ! (faite donc l autruche)
le harcèlement sur un Rmi (si plainte avocat gratuit ! aide juridictionnelle *)
repondez a une menace ecrite par une action en procedure judiciaire* !
ils font pas de menaces mais font du harcèlement c est plus subtil
j ai d ailleurs sur le dos Finaref qui est spécialiste de cela ! je
reçois meme des telegrammes Finaref par " france telecom " pour faire monter la note !
ils vont envoyer un huissier tres bientot chez mes parents !
comme j ai rien a moi et pas de revenu (plus de rmi , c est deuxieme effets sarko , je confonds toujours avec kiss cool) ...
que vont il me saisir ????
J ai proposer 20 euro par mois mais il ne semble pas en vouloir !?
J ai deja gagné une fois contre Finaref sans avocat ! oui je sais c est pas raisonnable ! (mais
credit MISTRAL de 4000 euro supprimé !!) , la j attaque le deuxieme round FINAREF
KANGOUROU (peut etre avec l aide juridictionnelle si je prends un avocat , comme j ai plus le
Rmi je sais pas si j ai encore droit a l aide juridictionnelle ????) 3800 euro (pour faire diviser
par 2 la somme , les tords sont partagé !? j avais pas d emploi et de garantie quand ils m ont
accordé le credit , donc mea culpa ????) mais la je m egare lol
rosarelie, je pense que les juristes du site seront bien plus precis (voir en partie d accord !)

Par **romeo**, le **25/09/2008 à 03:59**

Si un avocat pense pouvoir s occuper de mon affaire contre FINAREF et si j ai droit a l aide
juridictionnel meme sans Rmi ? (je suis du coté d Aubagne dans le 13)

Par **bil38**, le **11/10/2008 à 15:34**

Si vous voulez vous desabonner il faut aller sur le site XXXX . vous devez entrer les 12
derniers chiffres de votre CB et à ce moment là, vous avez la possibilité de vous desabonner.
Je l'ai fait : Ca marche!.

Par **romeo**, le **11/10/2008** à **18:23**

ma carte bancaire est arrivee a expiration donc le probleme de futur prelevement sans mon accord ne ce reproduira plus !